

**Nouvelle-Écosse.**—La Nouvelle-Écosse ne produit pas beaucoup de peaux d'animaux sauvages. La période de chasse ouverte est d'habitude de six semaines (1<sup>er</sup> nov.-31 déc.) pour le vison, la loutre, la belette et le rat musqué. Les prix du marché, peu élevés à l'heure actuelle pour les fourrures à long poil, ont découragé le piégeage du chat sauvage, du renard et du raton laveur et ces animaux ne figurent plus sur la liste de ceux qui sont protégés. Aucun permis n'est requis pour le piégeage des animaux à fourrure autres que le castor.

Depuis 1931, le ministère des Terres et Forêts a redistribué le castor vivant, qui avait été presque complètement capturé. Aujourd'hui, le castor représente une part importante de la prise du trappeur dans tous les comtés de la terre ferme où une saison d'automne de dix jours a été instituée. Quelques castors vivants ont aussi été lâchés dans l'île du Cap-Breton au cours des années. L'entreprise a été menée à bonne fin en 1953 alors qu'on a libéré 50 autres sujets. Toutefois, aucune période de chasse ouverte n'a encore été fixée dans l'île. Le ministère des Terres et Forêts recueille, emballe et expédie toutes les peaux de castor qui sont vendues par lots suivant la qualité.

L'écureuil rouge a sans cesse acquis de l'importance comme animal à fourrure. En 1954, les lois ont été modifiées pour autoriser le piégeage durant la saison régulière et la chasse à tri de ces animaux pendant la saison du lapin qui dure jusqu'à la fin de février.

En Nouvelle-Écosse, le piégeage n'est pas une occupation régulière, mais fournit un supplément de revenu aux guides, aux bûcherons et aux cultivateurs qui vivent dans le voisinage de ces régions habitées par les animaux à fourrure.

Les statistiques d'exportation se fondent sur les données relatives aux droits perçus sur les exportations de fourrures. Les exportations de peaux d'animaux sauvages en 1953-1954 comprennent: 29,498 peaux de chevreuils, 553 de renards roux, 12 de renards croisés, 202 de renards argentés, 2,252 de visons, 57,185 de rats musqués, 174 de loutres, 1,852 de ratons laveurs, 5,509 de belettes, 248 de chats sauvages, 82,743 d'écureuils rouges, 31 de lapins (lièvre d'Amérique), 10 de lynx, 3,165 de castors et quelques peaux de mouffettes, de phoques, de chats domestiques, etc.

**Québec.**—Les fourrures d'animaux sauvages demeurent un important élément d'actif pour la province de Québec, en dépit de l'invasion de la forêt par l'industrie. Le nombre total de peaux levées en 1952-1953 était de 327,180 évaluées à \$1,287,733. Au cours de la saison suivante, le nombre a augmenté à 336,967 mais la valeur a diminué à \$1,139,117. La valeur moyenne de chaque fourrure de base: castor, vison, rat musqué, belette et écureuil, a été inférieure pendant la saison 1953-1954, alors que les prix du renard roux et du renard blanc n'ont pas varié. A l'égard de certaines espèces, comme la loutre, le pékan et le raton laveur, il y a eu hausse du prix. La production de 1953-1954 comprend les peaux suivantes: rat musqué, 190,457; écureuil, 45,929; belette, 35,008; castor, 19,079; vison, 12,896; phoque, 8,073; renard blanc, 7,893; renard roux, 4,841; raton laveur, 3,370; chevreuil, 3,115; loutre, 2,269; lynx, 1,068; pékan, 1,032; mouffette, 746; martre, 492; renard noir, bleu, croisé et argenté, 381; ours, 196; loup, 88; lynx-baie, 34. Sur cette prise, la taxe par peau, qui varie d'un cent pour l'écureuil à \$2 pour le pékan, a rapporté \$70,660 en droits à la province.